



MAIRIE DE ST PIERRE LE VIEUX

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 29 juin 2020

Etaients présents : Mmes BACHELLEREAU Fanny, LEGER Marielle, METEAU Delphine, RAVARD Alexandra, MM AUDOUIT Claude, BARDE Mickaël, CHARNOLÉ David, GABORIAU Sébastien (Pouvoir de Mr CAQUINEAU Bastien), HERBRETEAU Tom, MOINARD David, PHELIPEAU Grégoire, THEBAULT André, VALADE David et HENRIET Christian, Maire

Etait excusé : Mr CAQUINEAU Bastien (Pouvoir à Mr GABORIAU Sébastien)

Etait secrétaire : Mr BARDE Mickaël

Votants : 15 voix dont 1 pouvoir

Dossier de Consultation des Entreprises : Grand Port de Souil

Dossier présenté par le Cabinet Frénésis de Maillezais. Le coût prévisionnel des travaux s'élève à 41 000 € auxquels s'ajoute une participation directe du Département estimée à 5 000 € pour la rénovation du Pont (qui est sa propriété). Une subvention de 30 000 € a été accordée dans le cadre du Contrat Territoires-Région 2020. Le Conseil décide de lancer la consultation pour la réalisation des travaux d'aménagement du Grand Port de Souil et demande au Cabinet Frénésis de mettre en option dans les travaux, d'une part une reprise partielle du chemin piétonnier à l'entrée de Souil car celui-ci est détérioré et d'autre part le décalage dans le rétrécissement du pont. (Vote : 14 voix pour 1 abstention).

Le Cabinet Frénésis a profité de sa venue pour présenter succinctement une esquisse de la rénovation de notre futur commerce avec 3 possibilités : rénovation complète, rénovation d'une partie conservée à laquelle s'adjoindrait une extension, arasement et construction neuve.

Remplacement personnel en cas d'absence

Mr le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à recruter du personnel de remplacement de manière permanente afin de faire face à un éventuel besoin urgent en cas d'absence d'un agent titulaire (maladie, accident de service, maternité...), la commission personnel étant obligatoirement informée, éventuellement consultée si le caractère urgent le permet. Le Conseil accepte à l'unanimité.

Tarif plaque Jardin Souvenir

Le Conseil décide à l'unanimité de fixer le tarif de la plaque au Jardin du Souvenir à 52 € 35 correspondant au coût de revient de l'achat par la commune en 2014, la gravure restant à la charge des familles.

Demande aide exceptionnelle : stérilisation chats

Mr Le Maire informe que la loi oblige les communes à prendre en charge la stérilisation des chats errants sur son territoire. L'Association LOU intervient actuellement chez des administrés pour effectuer entre autres la stérilisation de chats en grand nombre et les services sociaux départementaux demandent l'étude d'une subvention exceptionnelle pour aider financièrement dans cette démarche. Le Conseil accepte d'octroyer une subvention de 200 € (Vote : 14 voix pour 1 abstention). Mr Le Maire fera, dès que possible, une demande auprès de la CCVSA pour transférer cette compétence comme c'est déjà le cas pour les chiens errants.

Remplacement du véhicule pour le service technique

Mr AUDOUIT Claude présente les différents devis reçus. Il est proposé d'acquérir un petit camion benne d'occasion au prix de 20 007 € 13 TTC. Mr Le Maire informe que la commune pourra également se porter acquéreur du véhicule prêté par la CCVSA au prix de 800 €. Le Conseil accepte l'achat du camion benne pour un montant de 20 007 € 13 TTC et pour l'acquisition du véhicule de prêt pour un montant de 800 €, le Conseil préfère attendre l'estimatif des réparations du véhicule actuel. En fonction du montant des réparations, une proposition d'acquisition du véhicule sera effectuée à la CCVSA. (Vote : 14 voix pour 1 abstention).

Acquisition mobilier scolaire pour les classes de CE-CM

Le Conseil accepte à l'unanimité de remplacer le mobilier scolaire des classes de CE- CM pour un montant de 4 722 € 72 TTC.

Décision modificative budget commune

En raison des deux précédentes délibérations, Mr Le Maire informe qu'il est nécessaire de prendre une décision modificative (virements de crédits) de l'investissement chapitre 23 « Voirie » de 18 000 € vers le chapitre 21 « Mobilier » 9 000 € et « matériel de transport » 9 000 €. Le Conseil accepte à l'unanimité la décision modificative.

Nomination des délégués au Sydev

Délégué titulaire : HENRIET Christian ; Délégué suppléant : AUDOUIT Claude (Vote à l'unanimité)

Demande de révision de loyer : dépôt de pain à Souil

Mr le Maire informe qu'après 3 mois d'activité le bilan de l'ouverture du dépôt de pain à Souil est positif, cependant l'équilibre comptable n'est pas atteint, le poids des charges étant trop lourd. Mme LÂM demande une révision à la baisse du loyer qui est actuellement de 200 € par mois. Le Conseil accepte de fixer le loyer mensuel à 50 €. (Vote : 9 Voix pour, 1 voix contre, 5 abstentions).

Assainissement individuel d'un particulier : demande d'autorisation de travaux sur voirie et participation financière

Mr le Maire fait part de la demande d'un administré concernant un problème d'évacuation des eaux pluviales au lieu-dit « Le Cormier ». L'eau passant le long de la maison stagne ce qui provoque de l'érosion le long de la route. Il serait nécessaire de réaliser un busage pour drainer les eaux qui s'écoulent des champs du dessus ainsi que la collecte des eaux de l'assainissement autonome. L'administré s'engage à faire les travaux mais demande l'autorisation d'intervenir sur le domaine public ainsi qu'une participation financière de la part de la commune. Le Conseil accepte de prendre en charge la moitié de la fourniture du busage sur une distance de 48 mètres, distance estimée lors de la réunion sur site avec les services de la CCVSA et le cabinet ayant supervisé l'opération d'assainissement, ces travaux étant d'un intérêt collectif manifeste. (Vote : 12 voix pour, 1 contre et 2 abstentions)

Tarifs repas cantine : surcoût dû à la pandémie COVID 19

Mr le Maire rappelle que le Conseil Municipal dans sa séance du 6 novembre 2017, a accepté de confier l'élaboration ainsi que le portage des repas en liaison chaude pour la cantine de l'école du Marais Mouillé à la Sté CONVIVIO (79). Mr le Maire fait part de la demande de la Sté CONVIVIO concernant le surcoût occasionné par le contexte de crise de la COVID 19 qui a frappé leur établissement. Les conditions difficiles de reprise du service induisent pour eux un surcoût de 0,70 €, par repas. Le Conseil refuse à l'unanimité cet effort financier, un marché ayant été passé avec l'entreprise CONVIVIO et rien dans le document contractuel ne spécifiant une obligation de surfacturation.

CCAS : Election vice-président(e)

Vice-présidente : RAVARD Alexandra (Vote : à l'unanimité)

Composition de la commission des impôts directs

Mr Le Maire informe qu'une commission communale des impôts directs (CCID) doit être instituée dans chaque commune. Cette commission se compose : du maire, président de la commission, 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants. Il est obligatoire que 24 noms soient proposés et seuls 12 noms seront retenus par la Direction Générale des Finances Publiques. Le Conseil propose tous les membres du Conseil Municipal, excepté Mr Tom HERBRETEAU n'ayant pas l'âge requis de 25 ans ainsi que les administrés suivants (un administré hors commune est préconisé) : BONNIFET Jean-Pierre, BOUTET Christine, CHABIRAND Pierrette, DANARD Bruno, DROUET Grégory, JOULIN Maryse, LUCAS Frédéric, OLIVIER Marie-Noëlle, PELLETIER François, PEPIN Christelle, ROLLAND Christiane. (Vote : 14 voix pour 1 abstention).

Liquidation judiciaire du fonds de commerce du bar de Souil

Mr Le Maire rappelle que le Conseil Municipal dans sa séance du 24 février 2020 a accepté de se porter acquéreur du fonds de commerce pour un montant de 15 000 €, fait part de l'ordonnance rendue le 18 juin 2020 stipulant que l'offre de la commune de ST PIERRE LE VIEUX est la seule reçue et est en rapport avec les valeurs d'inventaire. En conséquence la vente de gré à gré est autorisée et en l'état à la COMMUNE DE SAINT PIERRE LE VIEUX. Le Conseil accepte à l'unanimité l'acquisition du fonds de commerce du bar de Souil. Une demande de mutation des licences (bar, tabac, FDJ...) sera demandée au « 1 La Petite Rue » à Souil.

Questions et informations diverses

Mr le Maire informe que :

- la convention de délégation de compétence du transport scolaire avec la Région arrive à son terme, la nouvelle convention couvrira la période du 01/09/2020 au 31/12/2022,
- que l'un des 3 copropriétaires de la prairie jouxtant l'aire de loisirs à Souil refuse la mise à disposition de leur terrain pour servir de parking en période estivale. Un courrier sera envoyé à la Préfecture, la Safer et la DDTM 85 afin de tenter de trouver une solution avant d'en arriver à éventuelle procédure d'expropriation,
- que suite aux directives de la Préfecture concernant les rassemblements de plus de 10 personnes sur le domaine public et la location des salles des fêtes, il n'y aura aucune location de la salle communale jusqu'à nouvel ordre et concernant l'utilisation de l'aire de loisirs, une dérogation doit être demandée auprès de la préfecture pour toutes manifestations publiques ou privées au-dessus de 10 personnes,
- que les festivités des 13 et 14 juillet sont reportées à l'année prochaine, dont le feu d'artifice,
- que la bache de la lagune à Souil a été détériorée par un orage de grêle, la CCVSA va prendre en charge les travaux estimés à 150 000 €, ayant pris la compétence assainissement depuis le 01/01/2020,
- qu'une formation obligatoire des adjoints aura lieu le 23/09/2020 à La Roche-sur-Yon à la Maison des Communes,

- que 5 registres d'état civil ont été magnifiquement restaurés et récupérés aux Archives Départementales (réalisation par une entreprise géographiquement proche),
- qu'il sera demandé l'intervention de l'entreprise Jardin Création de Maillezais afin d'effectuer, comme l'an passé, le taillage des haies,
- qu'une visite des bâtiments communaux, par les conseillers le souhaitant, aura lieu le 11/07/2020 à 9h.

Mr GABORIAU Sébastien informe que la commission voirie a effectué le 16 juin dernier le tour la commune pour établir les travaux à prioriser sur 2021. Il fait part d'une demande des administrés de « Mauvais » concernant la vitesse excessive des véhicules traversant le hameau. Une réunion sera programmée avec les administrés pour étudier des solutions. Du point à temps sera à réaliser en septembre sur diverses voies de la commune.

Mme METEAU Delphine présente le compte rendu de la commission des affaires scolaires qui a eu lieu le 18 juin dernier. Suite à la plainte de parents concernant un problème à la cantine, une réunion sera planifiée à la rentrée pour faire un point sur d'éventuels dysfonctionnements. L'appel d'offre du portage des repas est à prévoir en septembre car le marché se termine au 31 décembre 2020. Il faut prévoir également de refaire la peinture au sol dans les cours de récréation, les services de la CCVSA ont été contactés.

Mr AUDOUIT Claude informe :

- qu'une visite des bâtiments scolaires a eu lieu et qu'il est nécessaire de contacter l'entreprise qui a effectué la pose des huisseries car elles sont déréglées et ne ferment pas correctement (garantie décennale),
- qu'il serait nécessaire d'installer 3 urinoirs dans les toilettes des CE-CM,
- qu'il serait nécessaire de planifier un contrôle annuel des jeux de la cour ainsi que des installations électriques de l'école.
- qu'il serait nécessaire de remplacer le pont de singe dans la cour des petits, de refaire la peinture du préau ainsi qu'un mur de la cour des maternelles-CP,
- que des devis seront demandés pour le foyer rural concernant : l'installation d'un nouveau chauffage, isolation du plafond, mise aux normes des toilettes, peintures des murs, accès PMR.
- que les travaux de reprises de la salle des fêtes sont presque terminés.

Mr THEBAULT André informe qu'il a été demandé par un administré de solutionner un problème d'évacuation d'eaux pluviales sur le chemin des bas, l'eau s'écoulant sur une propriété privée.

Mr MOINARD David informe que suite au passage de la balayeuse, la bouche incendie située Rue de la Bonde a été endommagée.

Le prochain conseil aura lieu le 10 juillet 2020 à 19 h 15, avec pour objet principal la désignation des conseillers délégués pour les élections sénatoriales du 27 septembre 2020.

Vu par nous, Maire de la Commune de ST PIERRE LE VIEUX pour être affiché le 6 juillet 2020 à la porte de la mairie, conformément aux prescriptions de l'Article 56 de la loi du 5 août 1884.

À Saint-Pierre-le-Vieux, le 6 juillet 2020

Le Maire,
Christian HENRIET

